

POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Nous nous engageons fermement à assumer la responsabilité de la sécurité, de la prévention des accidents et de la protection de la santé physique et mentale de tous nos collaborateurs sur tous nos sites d'implantation. Notre engagement est conforme à la constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui établit le principe selon lequel les travailleurs doivent être protégés contre les maladies en général, les maladies professionnelles et les accidents résultant de leur travail en particulier.

PRÉPARÉ PAR :

La Direction des Ressources Humaines

Gouvernance et champ d'application

Cette politique est dirigée par la Direction des Ressources Humaines. Elle s'applique à tous les collaborateurs de Moraless LTD ainsi qu'aux personnes externes lorsqu'elles sont présentes dans nos locaux. Les collaborateurs en télétravail ne sont pas inclus dans le champ d'application de cette politique, mais ils bénéficient de visites médicales obligatoires et peuvent contacter les référents de santé et sécurité au travail en cas de besoin.

Notre objectif

Notre objectif principal chez Moraless LTD est de prévenir et de gérer la santé et la sécurité de nos collaborateurs conformément aux principes énoncés dans cette politique.

Nos engagements et responsabilités

Les engagements de l'entreprise

Nous nous engageons fermement à offrir un environnement de travail sûr et sain à tous nos collaborateurs sur tous les sites où nous opérons, tout en protégeant leur intégrité physique et psychologique. Nous nous engageons également à respecter rigoureusement les principes généraux de la sécurité au travail, de la protection de la santé des travailleurs, de l'ergonomie, de l'hygiène et de l'embellissement des lieux de travail.

Les engagements des représentants de la Santé et Sécurité au travail

Les représentants de la Santé et Sécurité au travail de chaque pays chez Moraless LTD s'engagent à détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise, assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène, veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des salariés contre les risques professionnels, garantir la protection de l'environnement à l'intérieur et aux alentours de l'entreprise, proposer des initiatives pour l'adaptation de l'environnement de travail des collaborateurs en situation de handicap, et encourager le développement de l'esprit et de la culture de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise.

Consignes générales de sécurité

Tous les collaborateurs de Moraless LTD ainsi que les personnes externes présentes dans ses locaux doivent avoir connaissance des consignes de sécurité au travail, des procédures à suivre en cas d'incendie ou d'accident, de l'emplacement des moyens de secours et de lutte contre l'incendie, ainsi que de la signalétique en matière de santé et sécurité. Ils doivent également respecter l'interdiction de fumer, de consommer de l'alcool ou des stupéfiants sur les lieux de travail, ainsi que de mettre autrui en danger.

Évaluation des risques liés à notre secteur et nos sites

Notre objectif principal chez Moraless LTD est de prévenir et de gérer la santé et la sécurité de nos collaborateurs conformément aux principes énoncés dans cette politique.

Nos engagements et responsabilités

Risque auditif et moyens de prévention

L'agent utilise un téléphone avec ou sans casque, dans un bureau isolé ou un espace collectif, ce qui peut l'exposer à des risques auditifs. Les atteintes liées à l'exposition prolongée au bruit peuvent être progressives et souvent non détectées immédiatement, nécessitant une attention particulière aux effets tels que les acouphènes et les bourdonnements d'oreille. Il est essentiel de mettre en œuvre précocement des moyens de protection pour prévenir ces risques.

Risque visuel et moyens de prévention

Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision, entraînant une fatigue oculaire après des efforts visuels prolongés. Les mauvaises conditions d'éclairage ou un poste peu ergonomique peuvent également accentuer cette fatigue. Pour prévenir ces risques, il est important de surveiller l'évolution de la vue des collaborateurs. Les symptômes tels que la vision trouble, les picotements et rougeurs oculaires, les larmoiements, les clignements intempestifs des paupières et les maux de tête doivent être pris en compte.

Risque vocal et moyens de prévention

Les troubles vocaux, tels que la fatigue et les modifications de la voix, sont fréquents chez les agents exposés à des conversations permanentes et prolongées dans un environnement bruyant.

Cette situation nécessite une utilisation constante et une élévation de la voix, pouvant entraîner des problèmes tels que des aphonies temporaires et des douleurs laryngées. Pour prévenir ces risques, il est important de surveiller attentivement l'apparition de symptômes tels que les aphonies temporaires et les douleurs laryngées.

Risques de troubles musculo-squelettiques et moyens de prévention

La position statique assise prolongée, l'utilisation fréquente du clavier, de la souris et de l'écran d'ordinateur, ainsi que le travail prolongé au téléphone, peuvent entraîner des contraintes posturales au niveau du dos, du cou et du poignet pour les employés. Ces contraintes peuvent provoquer des cervicalgies, des lombalgies et des affections telles que le syndrome du canal carpien, causé par une compression sur le talon de la main, entraînant des picotements dans le territoire du nerf médian sous le ligament carpien palmaire. Il est essentiel de surveiller attentivement l'apparition de ces symptômes et de vérifier la posture des employés lors des inspections menées par les médecins du travail. L'aménagement ergonomique des postes de travail et des espaces, y compris l'ergonomie des sièges et des équipements téléphoniques, ainsi que l'éclairage adéquat, la climatisation et l'acoustique adaptée, constituent des mesures efficaces de prévention. Ces initiatives visent à assurer une prévention efficace des risques auditifs, visuels et musculo-squelettiques.

Risques psychologiques et moyens de prévention

Les troubles psychologiques, résultant souvent du stress managérial (organisation, contrôle et rythme de travail) ou du stress lié à la tension émotionnelle de la relation avec la clientèle, peuvent entraîner divers symptômes tels que des problèmes gastro-intestinaux, de l'irritabilité, une fatigue chronique, des perturbations du sommeil ou une démotivation. Il est crucial que les employés présentant ces symptômes alertent leur hiérarchie et consultent un médecin du travail afin de prévenir l'installation de troubles anxio-dépressifs graves et de symptômes d'épuisement.

Mesures de prévention générale

Les mesures de prévention générale visent à assurer une organisation saine et des aménagements ergonomiques des postes et des espaces de travail des agents.

Elles comprennent des mesures organisationnelles telles que l'adaptation de la charge et du rythme de travail ainsi que des styles de management, ainsi que des mesures techniques telles que l'ergonomie des postes de travail et des locaux, ainsi que le choix et l'utilisation appropriée des équipements audio. La formation et l'information des collaborateurs, ainsi que la surveillance médicale, sont également des composantes essentielles de ces mesures. En améliorant les conditions de travail et la santé au travail des employés, ces mesures conduisent à une meilleure productivité grâce à une augmentation de la motivation et à une réduction du taux de rotation du personnel et de l'absentéisme. Il est important d'évaluer régulièrement les risques professionnels à chaque site et de mettre à jour les politiques en conséquence.

Audit et suivi

Chaque site est tenu de mettre en place des audits réguliers ou des inspections périodiques afin de vérifier la performance de la politique de santé et sécurité au travail (SST) ainsi que des actions mises en place. En cas de besoin, des ajustements doivent être apportés pour garantir l'efficacité du système de gestion de la SST.

Contrôle du document

Nom du document : Politique de santé et de sécurité au travail (SST)

N° de version : 1

Auteur du document : Makboul-Houssen Youssef

Date d'effet : 01/03/2022

Fréquence de révision : annuelle